

|                     |  |
|---------------------|--|
| <b>Zeitschrift:</b> | L'Émilie : magazine socio-culturelles  |
| <b>Herausgeber:</b> | Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe   |
| <b>Band:</b>        | [95] (2007)  |
| <b>Heft:</b>        | 1513   |
| <b>Artikel:</b>     | Appel pour la régularisation de nos femmes de ménage, gardes d'enfants, gouvernantes pour nos parents âgés, etc. |
| <b>Autor:</b>       | [s.n.]   |
| <b>DOI:</b>         | <a href="https://doi.org/10.5169/seals-283162">https://doi.org/10.5169/seals-283162</a>                          |

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# APPEL POUR LA REGULARISATION DE NOS FEMMES DE MENAGE, GARDES D'ENFANTS, GOUVERNANTES POUR NOS PARENTS AGES, etc.

Nous soussignées appelons les autorités compétentes à tout mettre en œuvre pour permettre aux femmes migrantes qui travaillent dans nos ménages privés de régulariser leur situation de séjour en Suisse.

En effet:

- Le partage des tâches domestiques (ménage, prise en charge des enfants, des personnes âgées et/ou malades, etc) entre hommes et femmes est très loin d'être équitable, et en tant que femmes nous continuons à effectuer une double journée de travail lorsque nous avons une activité professionnelle. De plus, le nombre de familles monoparentales augmente, et ce sont le plus souvent des femmes qui élèvent seules leurs enfants.
- Les infrastructures sociales pour la prise en charge de la petite enfance ou, à l'autre extrémité de la vie, des personnes très âgées, sont notamment insuffisantes pour répondre aux besoins. De plus, la politique budgétaire d'austérité actuelle a pour effet de réduire encore les prestations sociales et d'augmenter la charge de travail gratuit assumé par les femmes dans les ménages.
- Dans ces circonstances, le recours au travail de femmes migrantes, qui ont dû quitter leur pays d'origine pour chercher de meilleures conditions de vie chez nous, est souvent une nécessité. Sans le travail de ces femmes, nous ne pourrions tout simplement pas remplir l'ensemble des tâches que la société attend de nous, à la fois comme salariées, comme mères, comme filles en charge de nos parents âgés, comme ménagères, etc.
- Cette situation nous a permis de constater le sort profondément injuste que notre société réserve aux femmes migrantes qui travaillent dans le secteur domestique : tout en exerçant une activité socialement, économiquement et humainement indispensable, elles sont privées de tout droit, puisque la loi suisse sur les étrangers leur dénie toute possibilité d'obtenir un permis de séjour et les confine ainsi dans un statut précaire et « illégal », ce qui les expose de surcroît à tous les abus possibles.
- Nous savons que le Conseil d'Etat genevois avait, au début 2005, demandé aux autorités fédérales la régularisation collective de plus de 5000 travailleuses de l'économie domestique. A ce jour, aucune suite positive n'a toutefois été donnée à cette démarche. C'est pourquoi nous avons décidé, en tant que femmes qui avons recours au travail de femmes migrantes dans nos foyers, de sortir du silence et de revendiquer publiquement qu'une solution politique soit enfin trouvée pour permettre la régularisation de ces travailleuses afin de leur permettre de jouir des droits élémentaires et de vivre dignement dans notre pays.

Nom et prénom

Profession ou fonction

Ville/Canton

Genève, juin 2007

Collectif 14 juin, groupe de travail « Solidarité avec les femmes sans statut légal »  
c/o USCG 6, Terreaux-du-Temple, 1201 Genève

JAB  
1227 Carouge

8, rue du Prince  
1204 Genève  
tél+fax. 022 310 62 61  
[www.lemilie.org](http://www.lemilie.org)

l'émili



000116

BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE ET  
UNIVERSITAIRE  
Dépôt légal - Pde des Bastions

1211 GENEVE 4